

Procès-verbal n°11 Commission Jeunes des Compétitions.

| | |
|---------------|--|
| Réunion du : | Jeudi 26 Octobre 2023 |
| À : | 14H00 au siège du District |
| Présidence : | M. Bernard BARLAGUET |
| Présent(e)s : | MRS. Jean Pierre RIEU. Patrick AURILLON. Stephan BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN. |
| Excusé : | MR Denis LASGOUTE |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°10 de la réunion du 19 Octobre 2023

COUPE GARD LOZERE PROCHAIN TOUR LES 04 ET 5 NOVEMBRE 2023

Tour de cadrage :

U18/U19 le samedi 4 Novembre 2023 à 15H00 (une seule rencontre ALES RAI/US GARONS)

16^{ème} de Finale :

U16/U17 : le tirage a été effectué le jeudi 26.10.2023 par Madame Muriel VERDIER et MR Lucas LESCURE. Les rencontres auront lieu le samedi 4 Novembre à 14H30. (pas de prolongation – tirs aux buts si nécessaire).

U14/U15 : le tirage a été effectué le jeudi 19.10.2023 par Madame Muriel VERDIER et MR Lucas LESCURE. Les rencontres auront lieu le dimanche 5 Novembre à 10H00. (pas de prolongation – tirs aux buts si nécessaire).

Rectification réglementaire :

La commission,

Par application des articles N°4 (engagement) de l'annexe 15 et N°14 (entente) de l'annexe 1 des RG du district, Considérant qu'un club ne peut engager qu'une seule équipe par compétition (en attente ou en son nom propre),

Considérant que la commission a validé par mégarde un deuxième engagement du club de CABASSUT,

Décide de disqualifier l'équipe de AIMARGUES CABASSUT pour la compétition coupe U14/U15,

Qualifie donc pour le prochain tour l'équipe de QUISSAC.

CHAMPIONNATS (modifications)

U18/U19 D1 POULE A

SO AIMARGUES/ALES du samedi 11.11.2023 aura lieu le **vendredi 10 novembre 2023 à 20H45** sur les installations d'AIMARGUES. (accord des deux équipes).



U16/U17 D2 POULE A

AS ROUSSON/ST JEAN DU PIN du 10.09.2023 aura lieu le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 18H00 sur les installations de ROUSSON. (accord des deux équipes)

U16/U17 D2 POULE B

NIMES MAS DE MINGUE/THEZIERS du 24.09.2023 aura lieu le samedi 9 décembre 2023 à 16H00 sur les installations de ST HENRI NOEL à NIMES (accord des deux équipes).

CONNAUX CANABIER du 03.12.2023 aura lieu le samedi 02 décembre 2023 à 17H00 sur les installations de CONNAUX (accord des deux équipes).

U16/U17 D2 POULE C

BOUILLARGUES/US GARONS du 26.11.2023 aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 16H00 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux équipes).

Suite à la fermeture du stade municipal de VESTRIC du 19.10.2023 au 10.11.2023, la rencontre US VESTRIC/ST JULIEN DE PEYROLS ST PAULET DE CAISSON du 29.10.2023 est inversée et aura lieu le sur les installations de ST PAULET DE CAISSON à 10H00 (décision de la commission).

U14/U15 D3 POULE B

US TREFLE 2/FOOT TERRE DE CAMARGUE 2 du 10.12.2023 aura lieu le samedi 09 décembre 2023 à 15H00 sur les installations de SOMMIERES (accord des deux équipes).

SO LA CALMETTE/FOOT TERRE DE CAMARGUES du 12.11.2023 aura lieu le samedi 11 novembre 2023 à 15H00 sur les installations de LA CALMETTE (accord des deux équipes).

US TREFLE 2/SO LA CALMETTE du 26.11.2023 aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 15H00 sur les installations de SOMMIERES (accord des deux équipes).

FC LANGLADE 2/US TREFLE 2 du 19.11.2023 aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à 17H00 sur les installations de LANGALDE (accord des deux équipes).

U14/U15 D3 POULE A

Suite à la fermeture du stade municipal de BARJAC, la rencontre ES BARJAC/US RIBAUTES LES TAVERNES du 22.10.2023 aura lieu le dimanche 29 Octobre 2023 sur les installations de BARJAC (accord des deux équipes)

U14 TERRITOIRE GARD HERAULT

En raison des travaux sur le stade de VEZENOBRES, la rencontre VEZENORBRES CRUVIERS/LASSALIEN NIMES du 12.11.2023 à 11H00 aura lieu sur les installations de CRUVIERS.

MARGUERITTES/VEZENOBRES du 14.10.2023 aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 à 10H00 sur les installations de MARGUERITTES (décision commission)

RETOUR CSR

U14 TERRITOIRE GARD HERAULT

MARGUERITTES ES 11/VEZENOBRES CRUVIERS 11 du 14.10.2023
Dit match à rejouer à une date à fixer par la commission.

U16/U17 D2 POULE C

ENT ST JULIEN DE PEYROLAS ST PAULET CAISSON/MANDUEL SC DU 15.10.2023
Dit match perdu par forfait à SC MANDUEL



COUPE OCCITANIE - REPROGRAMMATION

COUPE OCCITANIE U17

LANGLADE/US TREFLE du 21.10.2023.

Suite à l'arrêt du stade municipal de LANGLADE, la rencontre aura lieu le mercredi 8 Novembre 2023 à 19H30 sur les installations de LANGLADE (accord des deux équipes)

FORFAIT SIMPLE

CLUB ES SUMENE (503288)

Par mail en date du mercredi 18.10.2023 à 9H30,

Le club de l'ES SUMENE nous informe que son équipe en U17 déclare forfait en COUPE GARD LOZERE U17 ES SUMENE/ LE VIGAN PVAFC du 21.10.2023

Le club du VIGAN est déclaré VAINQUEUR et qualifié pour le prochain tour.

FMI – SANCTIONS FINANCIERES

U15 D2 – POULE A

Match n° 26669657 : ST MARTIN VALGALGUES / VERGEZE EP du 15.10.23

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

Aucun LOG de St Martin Valgalgues SC ; Dernier rappel à l'ordre avant sanction.

U15D1 – POULE A

Match n° 26486290 : VERGEZE EP / FC CABASSUT du 15.10.2023

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

Débit : VERGEZE EP 25 € pour retard transmission FMI (art 53 et 72.3 des RG du District)

U15D2 – POULE B

Match n° 26656774 : BOUILLARGUES US / N. CHEMIN BAS du 15.10.2023

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

Débit : BOUILLARGUES US 25 € pour retard transmission FMI (art 53 et 72.3 des RG district)



RAPPEL

Concernant les changements de dates :

- *Derniers textes votés en Assemblée Générale :*
 - *Les demandes de modifications (dates) avec ACCORDS des deux équipes doivent parvenir au minimum 6 jours francs avant la date de la rencontre.*
 - **Lorsque les 6 jours sont dépassés**, vous devez nous faire parvenir un simple mail avec adresse officielle du club, **et UNIQUEMENT à titre EXCEPTIONNEL** un ACCORD pourra être ACCEPTE par la COMMISSION DES JEUNES.
 - **Concernant les horaires**, pour les équipes qui jouent les samedi après- midi entre 14H00 à 17H00 , **il n'est pas nécessaire de demander l'avis du club visiteur** ; il en est de même pour les équipes qui jouent le dimanche matin de 9H00 à 11H00 (art 12 des Règlements spécifiques jeunes à 11)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU